

## **RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

**PRESENTS:**

**Elus municipaux :** Annie COUTUREAU (Co-Présidente élue), Nicole GRAVAT (Adjointe au Maire), Jacques TAPIN (Adjoint au Maire).

**Membres conseil de quartier :** Dominique GALLO (Co-président habitant), Paul BERTHOME, Michel BOURDEAU, Gilles BRUNET, Yvon BRUNET, Alain CHAUVET, Joël CUEILLE, Valérie DUPIN, Michel FENIOUX, Eric FREMENTEAU, Philippe GUILLEMOTEAU, Denis MIETTON, Marie-France PERRON, Aimée RANGEARD, Karine RANGEARD, Ludovic RIVIERE, Jean-Philippe ROUSSEAU, Aurélien SALMON, Laurent SIRE, Yann SIOHAN, Valérie UZANU.

**Excusés :** Anne-Marie IMBERT.

**Agents municipaux :** Fabrice DARTAYET, Responsable du Bureau d'études espaces publics, Direction des espaces publics, Bénédicte GABRIEL, Assistante des conseils de quartier (Direction des Vies participatives).

**Public :** 6 personnes.

---

### **Ouverture de la séance à 20h**

Ouverture de la séance par A. COUTUREAU qui rappelle l'ordre du jour :

- 1. Point sur les aménagements de la rue de Souché / Aéroport – projet 2012**
- 2. Cadre de vie : présentation du projet de valorisation du cœur du Vieux-Souché**
- 3. Point sur les dossiers Espaces Publics**
- 4. Point sur les dossiers culture : projets espace Lambon, Wiki-Niort**
- 5. Questions diverses d'actualité**

-----

## **1. POINT SUR LES AMÉNAGEMENTS RUES DE SOUCHE / AÉRODROME – PROJET 2012**

### ***1/ Retour sur les aménagements livrés***

Les 2 secteurs aménagés en début d'année aux abords de l'école primaire et au carrefour avec la rue de Bellune semblent apporter les effets escomptés. Pour information, les riverains demandeurs d'aménagements spécifiques pour sécuriser leur accès au n° 40 de la rue de Souché ont contacté les services techniques pour faire part de leur satisfaction.

Concernant l'implantation du stationnement alterné avec îlots de contournement sur l'ensemble de la rue, livrée dans son intégralité depuis 4 semaines, on constate que :

- Une diminution du flux de circulation se fait déjà sentir (une partie des automobilistes a par conséquent modifié ses itinéraires).
- La vitesse des véhicules semble amoindrie.
- Plusieurs riverains indiquent que l'installation des îlots sécurisent et facilitent leurs manœuvres pour entrer ou sortir de leur entrée charretière.

Le groupe de travail du Conseil de quartier a exprimé sa satisfaction de voir une demande datant de 2007 trouver un début de réponse.

Il y a toutefois quelques éléments qui posent encore quelques questions :

- Il est nécessaire de laisser un peu de temps aux usagers pour changer de comportement. A priori, certains automobilistes manquent de vigilance, ce qui a pu provoquer quelques accrochages dans les premiers temps. Aucun accident grave n'est survenu.



- L'objectif de sécurisation des piétons et de facilitation du cheminement piéton sur l'ensemble de la rue et partiellement atteint. Toutefois les îlots et les stationnements sur voirie permettent de créer une distance de sécurité entre le piéton et les véhicules.
- Il existe des moments où certains secteurs de la rue sont saturés (aux heures de pointe). Mais ces situations de blocage sont très temporaires.
- Un des praticiens du cabinet médical (présent lors du conseil de quartier) au n° 84 rue de Souché a alerté la municipalité du mauvais positionnement d'un îlot par rapport à son entrée-sortie. Le dossier est traité en direct avec cette personne.
- Sur le rond-point J. DIBOT, un nouveau cabinet médical va ouvrir. Il semblerait qu'un îlot soit également mal situé par rapport à l'entrée-sortie. Le dossier est traité en direct avec cette personne demandeuse.

#### **Questions et réactions des conseillers et du public :**

- *Quand on parle de diminution de trafic, cela sous-entend un transfert de celui-ci. Est-on en mesure de vérifier quels itinéraires sont maintenant privilégiés, les rues adjacentes n'étaient pas calibrées pour absorber ce flux potentiel ?*

F. DARTAYET : l'hypothèse d'un délestage sur les voies à proximité est faible étant donné qu'elles ne constituent pas de solution de raccourcis. A priori les véhicules se sont par conséquent plutôt reportés sur les avenues de Paris et de Limoges, dimensionnées pour absorber un flux important de véhicules.

- *Ce nouvel aménagement demande un réel changement de comportement, une modification dans sa conduite, surtout lorsqu'on a utilisé cette rue auparavant.*
- *Devant l'école maternelle, il subsiste un problème pour déposer les enfants : pourquoi ne pas avoir laissé la possibilité de stationner le long du trottoir sur voirie ?*

F. DARTAYET : l'aménagement devant l'école maternelle a été envisagé pour faciliter et sécuriser le cheminement du pédibus qui jusque-là devait se faire avec des véhicules stationnés à cheval sur le trottoir. Le choix de favoriser le déplacement piéton sur le stationnement des voitures a été fait délibérément. Les phénomènes de blocage de la circulation (notamment par les bus par exemple) ne sont que très ponctuel sur une journée. Systématiquement, ces situations permettent la sécurité des piétons, les véhicules étant à l'arrêt.

De plus, aujourd'hui, le parvis devant l'école pourrait être utilisé par les parents d'élèves comme un espace de dépose-minute.

- *Concernant la pratique du vélo sur les rues Souché-Aérodrome, un temps d'adaptation a été nécessaire, avec une première sensation de dangerosité. Mais aujourd'hui, la circulation et la vitesse des véhicules étant réduites, les cyclistes trouvent mieux leur place dans ce système plus homogène.*

J. TAPIN conclue par le bilan suivant :

Ces nouveaux aménagements influent sur le comportement des conducteurs de plusieurs manières :

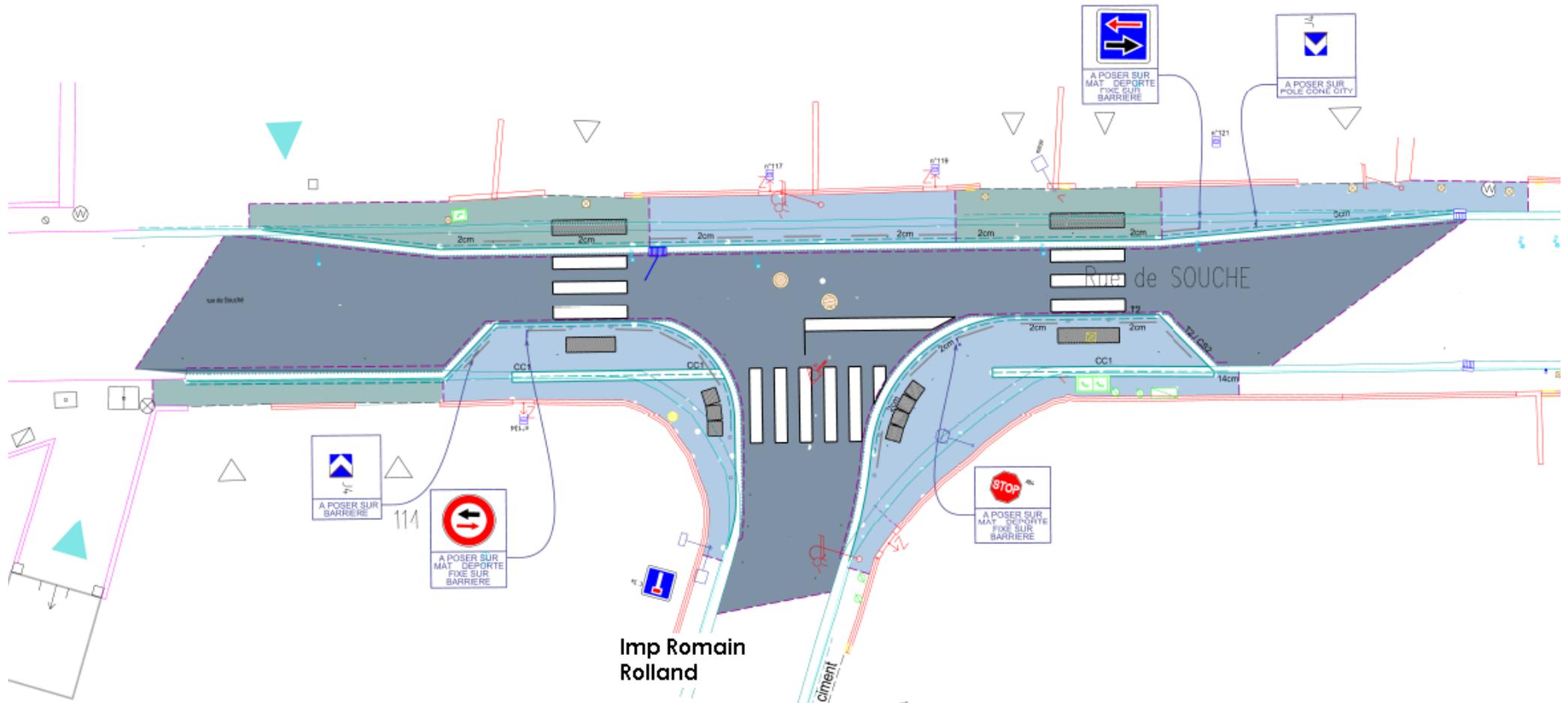
- changement d'itinéraire, qui permet de faire le constat d'une diminution du flux de circulation
- changement de comportement : ces îlots imposent le respect de priorités. Plusieurs accrochages ont été le fait d'un manque de courtoisie des conducteurs...

Il est donc nécessaire de laisser du temps aux usagers de s'habituer à cette nouvelle configuration de voirie.

Enfin, les quelques problèmes résiduels vont être traités séparément et en direct avec les personnes demandeuses, et les solutions apportées se feront dans la philosophie du projet d'aménagement originel.



## 2/ Projet 2012 : traitement des impasses Closerie et R Rolland





Pour 2012, il est proposé de poursuivre l'aménagement de la rue de Souché en assurant le traitement des impasses R Rolland et Résidence de la Closerie :

- Création au niveau des 2 impasses Closerie et Romain Rolland d'un aménagement consistant à la fois, à casser la vitesse des véhicules, en imposant des priorités changeantes aux 2 carrefours de ces impasses et à dégager la visibilité au débouché des impasses. Création d'intersections sécurisées pour les piétons (élargissement de trottoirs et sécurisation par implantation de barrières).
- Ce système de priorité des flux aura un effet incontestable sur la vitesse des véhicules en journée. De nuit, cet aménagement n'aura pas l'effet escompté.
- Reprise de la chaussée entre les 2 impasses.

Comme demandé lors de la réunion du groupe de travail, l'accès des bennes dans les 2 impasses a été vérifié.

Le coût du projet s'élève à 60 000 € (à ce jour 100 000 € disponibles). Les travaux sont programmés pour le second semestre, après information et concertation auprès des riverains à proximité.

Questions et réactions :

- *Finally le traitement des impasses fonctionne sur le même principe que les aménagements qui existent maintenant sur l'ensemble de la rue, en donnant une meilleure visibilité aux automobilistes qui sortent des impasses.*
- *Cette proposition d'aménagement va faciliter la sortie au niveau du crédit agricole également.*
- *Pourrait-on mettre en place un système d'expérimentation sur site avant de lancer els travaux de concrétisation ?*

F. DARTAYET : il s'avère peu efficace de mettre en place ce type d'expérimentation et surtout complexe à maintenir en état.

- *Le traitement d'une seule impasse n'aurait-il pas le même effet ?*

F. DARTAYET : Si l'on veut apporter la même visibilité à la sortie des 2 impasses, ce type de traitement, avec une avancée sur la rue de Souché est nécessaire.

- *Pourquoi ne pas simplement implanter des priorités à droite ?*

F. DARTAYET : le trafic est très différent entre la rue de Souché et ces 2 impasses. Ces priorités seraient a priori très peu respectées.

- *Pourquoi ne pas implanter des passages surélevés ?*

F. DARTAYET : Pour mémoire sur l'année 2010, le Bureau d'études voirie a proposé le traitement des rues de Souché-Aérodrome selon un cahier des charges défini avec le groupe de travail sur 14 tronçons prédéterminés. A l'époque, certaines hypothèses avaient été mises de côté par le groupe de travail et c'est le cas des passages surélevés considérés comme trop bruyants pour le voisinage. Ce schéma d'aménagement global a été validé par le Conseil de quartier en décembre 2010.

J. TAPIN ajoute qu'au vu du travail réalisé par le groupe et des allers-retours réguliers avec les services techniques, la proposition d'aménagement semble tout à fait adaptée. La seule réserve serait le risque de blocage à certains moments de la journée où le sas entre les 2 impasses pour être saturé en véhicules.

F. DARTAYET propose donc que soient maintenues les 2 avancées au niveau des impasses ainsi que l'avancée en face de l'impasse R. Rolland (avec une priorité en direction de Niort) et que l'avancée en face de l'impasse de la Closerie ne soit pas réalisée afin d'éviter le risque de saturation entre les 2 impasses.

A. COUTUREAU propose que soit voté le financement par le Conseil de quartier pour un montant maximum de 60 000 € à partir de cette dernière proposition : ACCORD à l'unanimité.  
Une fiche de proximité est rédigée.



## **2. COMMISSION CADRE DE VIE – PREMISSSES PROJET « CŒUR DE QUARTIER » A SOUCHE**

### **1. Projet Cœur de quartier**

Les membres de la commission proposent une rapide présentation de l'avancée des réflexions menées depuis plusieurs mois. Il est important d'appréhender ces éléments comme un projet non finalisé, comme un genre de cahier des charges pour un projet d'aménagement.

#### **« *Éléments de réflexions pour valoriser le coeur du « vieux Souché »* »**

(par les membres de la commission)

Les éléments développés dans ce texte constituent une base de réflexion. Il s'agit des premières propositions formulées par la commission « Cadre de vie » du conseil de quartier. Elles doivent évoluer à partir des idées des uns et des autres ainsi que des échanges au sein du conseil de quartier et résultant de la concertation.

#### **Contexte et Objectif général du projet:**

Le centre bourg historique de Souché a perdu pour partie la fonctionnalité et la dynamique que joue habituellement un coeur de quartier. Au fil des années, avec l'évolution des déplacements quotidiens et la place croissante de la voiture, la cohérence devant structurer un espace si central s'est estompée. Seuls quelques aménagements ont contribué à freiner cette dégradation.

Aujourd'hui, le coeur de Souché est devenu essentiellement un axe de passage « domicile-travail » pour les Souchéens. Réaménagé de fait pour la sécurisation et la circulation des véhicules, il a gagné en sécurité et en matière de gestion des flux mais il a perdu en cohérence au regard des entités qui le caractérisent. Seuls des événements très ponctuels, le plus souvent aux abords de l'église rythment la vie du quartier, ces événements étant très souvent cantonnés à un périmètre restreint compte tenu de la configuration des lieux. L'activité qui s'établit depuis quelques années autour de l'espace Lambon permet toutefois d'entrevoir de nouvelles perspectives dans l'utilisation de tout ce secteur du vieux Souché. Cette nouvelle dynamique permet ainsi d'envisager une valorisation du coeur de quartier, autour du lit du Lambon, par la connexion des différents espaces qui le constituent.

La commission cadre de vie du Conseil de quartier a donc engagé une réflexion pour redonner une certaine cohérence au coeur du « Vieux Souché ». Les enjeux étant doubles et directement inter-dépendants : à la fois valoriser les éléments du patrimoine architectural et paysager tout en recréant une dimension plus sociale et conviviale, à partir d'une fonctionnalité définie pour chaque espace. L'idée d'un événement, par exemple, annuel pour impulser cette dynamique autour de trois entités majeures est également retenue.

#### **Les trois entités du projet**

##### **L'espace Lambon**

Malgré les décisions récentes prises en conséquence de l'absence de dispositif de sécurité suffisant, les équipements intérieurs du bâtiment et les événements qui y ont été organisés concourent à la vocation culturelle et artistique de ce secteur. Son implantation dans un cadre tranquille et verdoyant, à l'abri de toute circulation motorisée, renforce ce potentiel, la dimension éducative et surtout ludique étant encore à développer.

A ce titre, s'agissant de la partie extérieure, la préservation de l'espace vert est évidente. Elle pourrait être complétée par la mise en place d'une aire de jeux pour les enfants, de terrains pour jeux de boules par exemple, et de bancs à proximité du cours d'eau. Il serait alors souhaitable que le seul accès existant soit ouvert, dès à présent le dimanche afin de pouvoir profiter de ces équipements.

Il s'agit toutefois d'un espace public relativement fermé dont les modalités d'accès pourraient être améliorées. Une liaison douce sous forme de passerelles « bois » à partir de la rue des Colombes ou de la rue de la Mairie (au niveau du pont, ou d'une parcelle) permettrait de désenclaver en partie l'ensemble du site. En facilitant l'accès à l'espace Lambon, cette proposition renforcerait le tracé de la vallée du Lambon au sein de Souché. Il semble intéressant de l'explorer à nouveau à la fois par le dispositif de passerelles mais aussi par l'acquisition d'une bande de terrain à un riverain de la rue des Colombes ou de la rue de la Mairie.



## **L'église et ses abords**

Elle reste un élément majeur du patrimoine et doit être considérée à ce titre. Les aménagements de ses abords ne permettent pas sa mise en valeur et rendent son accès particulièrement difficile. C'est surtout le côté nord et la placette en contrebas de l'église (rue de la Mairie-impasse du Lambon) qui fait l'objet de propositions d'aménagement. En effet, cette placette est constituée de 3 éléments, conçus indépendamment les uns des autres : un espace vert directement contigu à l'église, un croisement en T entre « la rue du Sableau/ rue de la Mairie/ Impasse du Lambon » (avec arrêt de bus) et une zone de stationnement (avec poste EDF et sanitaires).

Ces 3 éléments co-habitent avec l'impression d'un assemblage certes fonctionnel pour la circulation mais qui mérite d'être repensé pour gagner en cohérence avec l'ensemble.

D'abord l'espace vert semble dégradé et vieillissant : la nature des végétaux présents donne un caractère sombre et austère à l'ensemble et masque l'architecture de l'église, notamment de la rue de la Mairie. Celle-ci est déjà très en retrait du fait de la présence des petits abris plus ou moins anciens installés sur les jardins privés qui surplombent cette même rue et qui coupent toute perspective visuelle côté nord. Pour valoriser ce secteur et lui redonner une certaine fonctionnalité, il pourrait être aménagé sous forme de plusieurs petites esplanades en terrasse, associant la pierre et le végétal dans leur conception.

La création de ces petites esplanades répondrait à plusieurs objectifs :

- elles constitueraient un espace plus ouvert et donc favorable aux rassemblements avant ou après les offices. Une des esplanades (la plus haute) serait notamment en communication directe avec le parvis ce qui éviterait le franchissement de la rue du Sableau. L'arrière de l'église actuellement fermé mais auquel on peut accéder par un porche en pierres pourrait être intégré à l'esplanade.
- elles assureraient une transition entre le minéral (l'église) et le végétal (le Lambon) et permettraient une visibilité vers le Lambon en renforçant certaines ouvertures notamment au niveau de la zone de stationnement.

A cette fin, la zone de stationnement peut également faire l'objet de réaménagements légers qui faciliteront l'usage du parking pour les cérémonies et valoriserait le point de vue vers l'espace Lambon. (Quel traitement du poste électrique et sanitaire?)

Enfin, les accès, considérés comme dangereux par tous, pourraient être améliorés :

- par de légères modifications de l'emprise des voies routières, un passage entre l'esplanade la plus haute envisagée côté nord et le parvis pourrait être créé (à étudier aussi pour toujours permettre le passage des bus)
- pour le côté sud : L'accès par le presbytère semble avoir été retenu dès à présent. Il apportera une première solution pour les personnes à mobilité réduite mais il ne supprime pas la question de la visibilité liée au franchissement de la rue du Sableau.

## **La « place » de l'ancienne mairie : intersection rues Blanche, Noire, des Colombes et de la Mairie**

Il s'agit d'un espace assez ouvert et intéressant à plusieurs niveaux :

- au niveau commercial car un des commerces de proximité essentiel y est implanté (la boulangerie)
- sur le plan social en tant que lieu central relativement bien exposé et orienté qui pourrait inciter à la promenade comme à la rencontre par des aménagements relativement simples.
- sur le plan paysager par le contact direct avec le Lambon d'une part et par le patrimoine bâti qui entoure la « place » et qui demeure relativement traditionnel.

Il semble donc intéressant d'y recréer une véritable place centrale, un lieu de rencontres et d'échanges dont la vocation commerciale semble évidente, avec une ouverture vers le Lambon.

Plusieurs éléments sont à intégrer à l'aménagement envisagé :

- la démolition de l'ancienne mairie, compte tenu de sa vétusté, a déjà été évoquée et fait partie intégrante du projet. Celle-ci libérerait un espace conséquent et renforcerait le lien avec le Lambon.



- le garage situé à l'arrière de l'ancienne mairie constitue une difficulté pour l'aménagement. S'il s'agit d'un bâtiment public ou s'il peut faire l'objet d'une acquisition par la commune (même ultérieure), il serait pertinent d'étudier sa démolition ou/et sa reconstruction à un emplacement plus adapté.
- les espaces de stationnement entre la rue des colombes et le cours du Lambon qui, en l'état, ferment l'accès aux berges et n'apportent donc aucune valorisation du patrimoine naturel pourtant proche
- le pont (rue de la mairie) et ses abords pourrait faire l'objet d'un traitement paysager moins vieillissant : si l'idée d'une passerelle vers l'espace Lambon est développée, elle pourrait s'envisager à partir de ce pont justement pour renforcer la continuité des espaces et leurs valorisation paysagère.

### **Les éléments périphériques au projet**

Plusieurs éléments peuvent être intégrés à l'aménagement global sans faire l'objet de profondes modifications. Une simple valorisation paysagère peut suffire. Il s'agit de :

- le jardin des petits fruits avec la vue du pont et du coteau en face
- les venelles
- les sentiers et chemins
- la rue de la poste et la zone autour de l'ancienne poste

### **La mise en place de la dynamique**

L'idée d'un événement régulier sur une fréquence encore à déterminer (annuel, mensuel, voire hebdomadaire comme un marché bio) est discutée. Des producteurs sont déjà intéressés. »

### **Questions et réactions des conseillers et du public :**

- *Le Conseil de quartier remercie les membres de la commission pour l'ensemble du travail accompli et donne son accord pour poursuivre le projet dans cette philosophie présentée : revalorisation du cœur de quartier avec prise en compte du périmètre de protection du Lambon, protection de la biodiversité, intégration du projet dans la révision du PLU,...*

A. COUTUREAU propose qu'au regard de l'ampleur du travail accompli et de la qualité du projet envisagé, une rencontre avec Mme Le Maire apparaît primordiale : elle sera l'occasion de présenter le projet et d'obtenir la validation politique permettant la concrétisation au sein des différents services de la ville. Cette réunion sera organisée avant le prochain Conseil de quartier. Les membres de la commission sont d'accord avec ce principe de rencontre.

- *L'année 2013 sera-t-elle l'occasion de lancer des animations du cœur de Souché ?*

Réponse de la commission : c'est a priori la manière dont a été pensé le projet. Prévoir une ou 2 animations en 2013 permettant d'anticiper les besoins en aménagements,...

- *Il est important de penser à la boulangerie et au bar dans le projet : ce sont en effet des commerces de proximité qu'il serait préjudiciable de voir fermer et ne pas être remplacés. Il est évoqué l'idée d'une aide à la reprise.*

J. TAPIN indique que depuis plusieurs années, de nombreux quartiers s'intéressent à leur cœur de quartier, à leur vieux bourg pour les anciennes communes. Il semblerait que l'évolution rapide des dernières années fait prendre conscience de l'histoire et du patrimoine que renferment ces espaces par conséquent à préserver et à valoriser,...

Dans l'initiative à Souché, il est nécessaire de faire le lien entre ce projet de valorisation du cœur de quartier avec les évolutions prochaines de la vallée Guyot.

Ainsi, pour que le projet se lance concrètement, il est important de créer un dynamique, faire connaître le projet.

- *Pour mémoire, l'année 2014 marquera les 50 ans du rattachement de la commune de Souché à Niort.*

## **2. Point sur les autres dossiers de la commission**

### **Itinéraires piétons – Pied malin :**

A. COUTUREAU annonce que le projet est relancé pour être intégré au schéma directeur piéton et cyclable.



### **Accès à la clairière Mermoz :**

A. COUTUREAU informe le Conseil de quartier que ce dossier est non prioritaire au sein des services, posant plusieurs problèmes (question de l'accessibilité, d'acquisition de parcelles, de leur financement,...)

### **Chemin de Brouettes**

Pour mémoire, juin 2011 visite sur site avec les services, A. COUTUREAU, M. FENIOUX, le chantier d'insertion MIPE et la Direction des vies participatives.

Les services ont demandé à la MIPE une estimation de la remise en état des clôtures, demande restée sans réponse. Après relance, il s'avère que la MIPE ne souhaite pas donner de réponse pour ce chantier car il y a peu de valorisation vers un métier ; il s'agit surtout de main d'œuvre et de manutention (débroussaillage, évacuation de vestiges de clôtures en grillage et en pierre, pose de grillage sur piquets bois, ...)

Par conséquent, les services techniques proposent de programmer ce chantier en 2013 par la régie municipale, avec l'aide d'AIN si nécessaire.

Question budget : il sera par conséquent à envisager sur 2013 (mais l'ensemble des travaux sera a priori réalisé en majeure partie par la régie municipale donc sans incidence sur le budget du Conseil de quartier).

## **3. POINT SUR LES DOSSIERS ESPACES PUBLICS**

### **1/ Rue de la Coudraie - Stop rue de la Coudraie**

Fin mars, la commission est favorable à la mise en place du stop sur la rue de la Coudraie (au carrefour avec la rue Bréguet). Depuis la Direction des Espaces Publics a proposé la mise en place d'un contresens cyclable. La commission propose un tout autre itinéraire allant de l'avenue de Paris à la rue de Fleurette : création d'une bande cyclable tout au long de la Rue de la Coudraie de l'Avenue de Paris à la sortie sur les rues de Fleurette et de Souché à la condition d'y refaire un revêtement sur le premier tronçon (Paris /Bréguet).

Avec une variante : possibilité de diriger les cyclistes vers une rue plus calme en prenant la Rue René Fonck avant la Rue Bréguet, puis traverser la Rue Bréguet avec une visibilité « correcte » et sortie par l'impasse à hauteur du N° 64 Rue de la Coudraie...

1 - La commission reste d'accord sur sa proposition : Un stop Rue de la Coudraie et Un stop Rue Bréguet avec renforcement du sens de circulation sur le mur face à la Rue Bréguet....

2 - La commission donne son accord pour une piste cyclable, mais à la condition « expresse » d'une importante signalisation « verticale » dans le tronçon en sens unique : rétrécissement important dans le dernier virage et probablement obligation de supprimer des places de stationnement.

L'ensemble de ces éléments sera soumis au Bureau d'études de la Direction des Espaces publics.

### **2/ Demande d'implantation de passages piéton :**

- Boulevard Cocteau : au niveau de l'arrêt de bus au 4 bd Cocteau

- avenue Normandie Niemen, dans le virage avant l'arrêt de bus

Réponse de la Direction des vies participatives : ces nouvelles demandes ont été prises en charge par la Direction des Espaces Publics.

- au niveau du rond-point à l'entrée de l'avenue de Limoges (au niveau du Fournil) :

Réponse de la Direction des vies participatives : les aménagements sont prévus dans les travaux en cours.

### **3/ Rue Saint Lambin (au bout du terrain d'aviation)**

- Petite route normalement en sens unique et sécurisée pour les piétons et cyclistes, trop souvent utilisée par des véhicules en sens « interdit » alors que des panneaux seraient en place.

Réponse de la Direction des vies participatives : un système de potelets ou barrières va être implanté.

### **4/ Allée Th Peltier**

Même demande d'intégrer l'impasse dans le domaine public de la part des riverains.

Réponse de J. TAPIN : lecture de la délibération votée lors du Conseil municipal du 14 mai 2012 :



« Incorporation des voies privées dans le domaine public : définition des critères et des modalités financières (Délibération n° D20120243)

Les demandes d'incorporation de voies privées dans le domaine public communal sont de deux types :

- les voies nouvelles issues d'opérations d'aménagement pour lesquelles l'opérateur sollicite l'incorporation dès le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme par l'intermédiaire d'une convention de prise en charge. La procédure en a été définie par une délibération du Conseil municipal en date du 28 mars 2011 ;
- les voies issues d'opérations plus anciennes et restées propriété ou de l'aménagement d'origine, ou des riverains en indivision. Ces derniers sont censés avoir créé une association syndicale de gestion des espaces communs, ce qui est rarement le cas dans les faits. Ces voies et espaces communs sont peu ou pas entretenus et alors qu'ils sont dégradés, les propriétaires demandent leur transfert dans le domaine public communal.

Afin d'établir une règle claire en la matière, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la mise en oeuvre d'un règlement d'incorporation des voies privées dans le domaine public permettant d'en fixer les critères, le champ d'application ainsi que les modalités techniques et financières.

### **1) Critères d'incorporation d'une voies privée dans le domaine public communal:**

Pour être incorporée au domaine public communal, une voie privée doit :

a) - présenter un caractère d'intérêt général :

- et être ouverte à la circulation publique,
- ou déboucher sur une future zone à urbaniser,
- ou permettre la continuité de circulation de tous véhicules,
- ou permettre la poursuite d'un cheminement doux,
- ou desservir un équipement public.

b) - permettre le passage des véhicules de sécurité ;

c) - avoir une largeur minimale de chaussée de 5 m permettant le croisement de deux véhicules. Pour les voies en impasse, une aire de retournement doit pouvoir y être aménagée ;

d) - comporter les réseaux primaires eau potable et électricité. Les réseaux et appareils d'éclairage devront être réalisés par les propriétaires s'ils le souhaitent ;

e) - intégrer aux aménagements la circulation et le cheminement des piétons et cyclistes ;

f) - en outre les propriétaires devront fournir l'intégralité des plans de récolement où figure l'ensemble des réseaux.

Les espaces communs autres que la voirie et les réseaux (espaces verts par exemple) feront l'objet d'une étude au cas par cas.

Ces six critères sont cumulatifs et doivent être remplis simultanément.

### **2) Conditions de prise en charge**

La demande d'incorporation d'une voie privée dans le domaine public communal devra être faite par courrier signé par la totalité des propriétaires de la voie ou accompagné d'une délibération de l'association syndicale approuvant cette demande.

Ce courrier précisera l'emprise de la voie objet de la demande ainsi que la nature des équipements concernés et sera accompagné des plans de récolement des réseaux.

Après examen de la demande au regard des critères définis, une réponse sera adressée aux demandeurs par la Ville.

Si la voie concernée répond aux critères d'incorporation mais est en mauvais état d'entretien et ne dispose pas de l'ensemble des aménagements demandés, les propriétaires devront réaliser, à leur charge exclusive, les travaux nécessaires avant prise en charge par la Ville de Niort.

Toute demande d'incorporation acceptée par la Ville sera effectuée à l'euro symbolique.

Le transfert de propriété ne pourra intervenir qu'après réception définitive des travaux par la Ville (aucune réception partielle ne sera autorisée). Le procès-verbal de réception sera adressé au notaire accompagné de la présente délibération afin de dresser un acte authentique aux frais des demandeurs.

Ces derniers prendront également en charge les éventuels frais de géomètres.

Après accomplissement de l'ensemble de ces formalités, la demande de prise en charge dans le domaine public sera soumise à l'avis du Conseil municipal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le règlement d'incorporation des voies privées dans le domaine public communal tel que défini ci-dessus dans ses critères et conditions.



Concernant plus particulièrement **l'allée Thérèse Peltier**, voici les éléments spécifiques :

- cette prise en charge a été bloquée pendant plusieurs années par un des riverains qui refusait de signer la convention et donc le coût des travaux correspondant.
- ce riverain a vendu son bien et aujourd'hui nouvelle demande : un chiffrage du coût des travaux à réaliser pour mettre la rue aux normes = 72 000 €.
- la voie ne répond aux caractéristiques de prise en charge définies par délibération du 14/05/2012 et donc une réponse défavorable devrait être faite. Au regard de cette délibération les riverains devraient au préalable réaliser les travaux correspondant avant prise en charge.

### **5/ Rue des Impasses**

Une rencontre a eu lieu avec un représentant des riverains fin mars, la Direction des Espaces Publics et la Direction des vies participatives.

Il existe une éventuelle possibilité de créer un parking (parcelle léguée par un administré à la ville en 2011, mais l'acte n'est toujours pas validé). Ce projet est estimé à hauteur de 20 000 €.

Lors du bureau préparant le Conseil, il a été demandé de faire le choix d'un revêtement qualitatif, respectueux de l'environnement.

Complément d'information de la Direction des vies participatives : le terrain est situé dans le périmètre de protection rapprochée 1c. Pour la création d'un parking, les réglementations spécifiques ou interdictions sont les suivantes : cela sous-entend une imperméabilisation du sol. Dans ce cas, il y a une obligation de récupération des eaux de ruissellement qui ne peuvent pas être rejetées directement dans les eaux superficielles (étant donné que l'infiltration est interdite) et qui devront soit subir un prétraitement avant rejet, soit rejoindre le réseau d'eau pluviale ou eaux usées (si le réseau est unitaire).

Par conséquent la création d'un espace de stationnement impliquera nécessairement la prise en compte et la protection du milieu.

Il est proposé la rédaction d'une fiche de proximité pour soutenir le projet et ainsi le lancer concrètement l'instruction au sein des services techniques.

#### **Questions et réactions :**

- *Plusieurs membres s'accordent sur 2 préoccupations quant à cette demande :*
  - 1/ *le Conseil de quartier a-t-il vocation à assumer la création de stationnement pour les riverains (et entrerait potentiellement dans un engrenage), alors qu'il fait la promotion des modes de déplacements doux ;*
  - 2/ *implanter du stationnement sur ce secteur implique l'imperméabilisation des sols qui va à l'encontre de toute la réflexion menée en matière de protection de l'environnement par le conseil.*
- *En effet, mais on ne peut pas occulter l'existence de la voiture dans ce secteur et implanter un espace de stationnement dans la rue des Impasses permettrait a priori de mettre fin à la polémique de la destination de l'espace nommé « jardin des petits fruits », sur lequel les riverains proches demandent du stationnement depuis plusieurs années.*

Etant donné qu'aucun riverain n'est présent et que cette demande ne constitue pas une priorité pour le Conseil de quartier, ce projet est ajourné.

### **6/ Nouvelles demandes**

- Carrefour Villechanoux/Cocteau – Rond Point Dibot
  - Les peupliers reprennent le dessus et passent au travers du revêtement tout « frais ».
- Les travaux d'entretien ont été réalisés.
  - Sortie parking « Pharmacie » pour une sécurité optimale, pose d'un miroir sur le poteau EDF sur le trottoir d'en face...

Réponse de la Direction des vies participatives : la pose d'un tel miroir doit a priori être financée par le propriétaire.



## **7/ Rappel:**

- **Demande de trottoirs Rue du Vigneau de Souché** : cette rue est très utilisée par des piétons pour accéder à la zone Mendès France...
- **Demande de trottoirs Rue Ferdinand de Lesseps**, pour les mêmes motifs....
- **Rue Chiron Courtinet** : Passage piétons face au collège pour quand la pose des « yeux de chats »

Réponse de la Direction des vies participatives : les 2 premières demandes vont être à nouveau relayée aux services de la CAN. Pour la troisième demande, les yeux de chats sont posés.

- **Accès au gymnase par la Rue Chiron Courtinet** : ce projet n'est pas programmé pour 2012.
- **Retour de la rencontre entre les co-présidents et les représentants des parents d'élèves** de l'école E. Proust (19/04) : demande de financement d'une cabane pour ranger le matériel pédagogique à proximité des espaces d'utilisation.

Coût estimatif d'une cabane 3 000 €

Proposition : le Conseil de quartier du 26 juin se positionne sur le financement du projet.

Si le positionnement est favorable, alors rédaction fiche de proximité pour lancement d'instruction en interne, chiffrage qui sera affiné pour un vote définitif au Conseil de quartier de septembre - octobre.

Une fiche de proximité est rédigée. La Direction des vies participatives va prendre contact avec la directrice de l'école pour connaître le besoin spécifique.

### **Questions et réactions :**

- *Serait-il possible d'installer des filets derrière les buts du terrain de foot du côté de l'habitat collectif qui va être livré prochainement ?*

Réponse de la Direction des vies participatives : cette demande va être relayée aux services.

## **4. POINT SUR LES DOSSIERS CULTURE : WIKI-NIORT, PROJETS ESPACE LAMBON**

### **1/ BILAN 1er Semestre 2012**

#### **Wiki-niort.fr**

Les membres du Wiki ont vécu une excellente journée, sur le stand tenu à Champclairot le 2 juin dans le cadre de l'animation Téciverdi-quartiers.

Un stand a également été tenu le 9 juin aux Ateliers du Bocage (Mauléon) à l'invitation de la fédération départementale des CSC, dans le cadre d'une journée Education populaire et web 2.0 patronnée par les conseils régional et général.

Ph. GUILLEMOTEAU a participé à la rencontre des wikis de territoire le 10 juillet à Brest.

#### *Perspectives 2012-2013*

Un calendrier d'animations est à préparer pour la saison prochaine.

La question du dégagement de moyens pour assurer l'animation et la régulation du wiki est à nouveau évoquée, les 2h/semaine d'Arno s'avérant clairement insuffisantes. En effet, depuis son lancement officiel, le WIKI-Niort représente un investissement bénévole allant de 5 min à 6h par jour (en plus des heures dédiées prise en charge par le CSC de Souché).

#### **Exposition des époux Millet**

Cette nouvelle exposition a connu un large succès, autant dans l'exposition en elle-même que dans les temps d'atelier et de mise en valeur de ceux-ci. 2 nouveautés ce projet expositions : les stages ont été menés dans l'espace Lambon et il a été créé le « vernissage », temps festif de clôture de l'exposition avec présentation et mise en valeur des travaux des ateliers.

#### **Fête de Quartier**

##### **• Les points positifs :**

- présence des jeunes (bénévoles, plateau musical)
- participation du collège
- qualité des animations et bon enchaînement
- convivialité
- présence de nombreuses de familles aux jeux d'enfants



- bon déroulement et qualité de la lecture dans la bibliothèque
- 70 repas servis

● **Les autres éléments :**

- diminution rapide du public le soir (lié à la baisse de température ?)
- communication à repenser
- engorgement du service repas et organisation de la buvette à repenser
- absence de valorisation du spectacle tête d'affiche
- difficulté de lisibilité de l'organisation (clarification des rôles CSC-CQ en amont).

Cette édition 2012 est une année de transition : la logique d'animation culturelle, son rôle festif s'est progressivement développé sous l'impulsion du Conseil de quartier. Aujourd'hui, le CSC peut en assurer le pilotage et la coordination des différents partenaires (écoles, bibliothèque, associations sportives, etc...). Le souhait du Conseil de quartier de devenir l'un des partenaires au même titre que les autres.

● **Perspectives 2013 et 2014 :**

Le week-end des 15 & 16 juin 2013 est retenu, sans que le choix du jour soit arrêté à ce stade (samedi ? dimanche ? les deux ?)

De plus, une action particulière est à prévoir en 2014, cinquantième du rattachement de la commune de Souché à Niort.

**Respect du budget voté**

La commission culture a respecté le budget alloué pour cette opération.

Toutefois, la Direction des vies participatives informe le Conseil de quartier que la location d'une scène (celle de Noron normalement mise gracieusement à disposition n'étant pas disponible) a grevé le budget de près de 1 500€ supplémentaires non prévus.

**2/ Espace Lambon**

Entre la dernière réunion de Conseil de quartier où le Conseil apprenait l'impossibilité de poursuivre l'activité concerts et événementiels dans le bâtiment et aujourd'hui, plusieurs nouvelles étapes ont eu lieu concernant l'espace Lambon :

- 26 mars : une réunion en mairie avec les élus et les services techniques concernés. Les élus ont réaffirmé leur volonté d'appuyer les activités du Conseil de quartier, tout en respectant les règles de sécurité que l'utilisation du lieu impose.

En conclusion de cette rencontre, les membres du Conseil demandent que soit envisagée une solution technique de séparation entre l'espace événementiels et la bibliothèque.

- 16 mai : il s'avère techniquement impossible de réaliser une cloison qui réponde à la fois aux normes de sécurité incendie et à la demande de mobilité du Conseil de quartier. Il est donc par conséquent demandé à la commission culture d'envisager la suite de ses activités au sein de l'espace Lambon en les limitant aux manifestations ayant un lien avec les expositions et la bibliothèque (demande de la commission de sécurité).

La Direction des vies participatives a rappelé la possibilité d'organiser des événements en extérieurs autour de l'espace Lambon (pour lequel il existe aussi des contraintes de sécurité mais moins importantes que dans le bâtiment).

Par conséquent, les membres de la commission sollicitent les élus pour l'utilisation de l'Acclameur (une petite salle dans ce grand complexe) à l'occasion d'une ou 2 fois par an.

A. COUTUREAU a pris contact avec P. DUFORSTEL pour connaître les potentialités d'utilisation par le Conseil de quartier de Souché d'un espace au sein de l'Acclameur. A priori, ce type d'utilisation poserait la question de l'équité par rapport aux différentes demandes formulées.

**3/ Projets saison 2012-2013**

**Exposition d'automne – photos - à partir du 10 octobre**

Exposition d'automne, du 5 au 9 novembre : exposition photo avec l'association Pour l'Instant ; vernissage le mercredi 10 octobre, stage adultes les 27 et 28 octobre, stage enfants.

Exposition de printemps : en avril 2013, sur la thématique « Petites choses et autres objets » partagée avec Le réseau des bibliothèques - médiathèques de la CAN.



### **Lecture musicale 2ème quinzaine d'octobre**

- Animation d'automne : une animation de type lecture et musique à l'Espace Lambon est proposée à la médiathèque, par exemple un vendredi en fin d'après-midi avant les vacances de Toussaint (Café viennois le 19 octobre).
- Lecture Maupassant : une sortie d'atelier pour une lecture en cours de préparation a été proposée. Cette animation pourrait être envisagée en seconde quinzaine de novembre.
- Week-end classique : la médiathèque propose la tenue à l'Espace Lambon d'une ou deux séances d'écoute active (Rendez-vous de la Muse) consacrées à Vivaldi et Verdi. Cette proposition pourrait faire écho à l'intention du conseil d'organiser un concert à l'église de Souché. Le week-end des 19 et 20 janvier est envisagé.

### **Nouvelles Scènes**

L'ensemble des participants s'accorde sur le principe qu'une participation en 2013 ne serait envisageable que dans le cadre d'une animation localisée sur le quartier.

### **Projets avec le collège**

- Partenariats avec les écoles et le collège : le Conseil de quartier a le souhait de travailler avec le collège Gérard Philipe et de développer les liens avec les écoles primaires, par exemple par l'intermédiaire des associations de parents d'élèves.

### **CALENDRIER INDICATIF DE LA SAISON 2012-2013**

10 octobre au 9 novembre : Exposition d'automne + stages au Lambon

19 octobre : Café Viennois (au Lambon)

Seconde quinzaine de novembre (sous réserve) : lecture Maupassant au Lambon :

19 janvier Week-end Musique classique: Conférence Vivaldi (Rendez-vous de la Muse) au Lambon

20 janvier : concert à l'église de Souché (sous réserve)

Semaine du 18 au 23 mars : Nouvelles Scènes (sous réserve)

4 au 26 avril : Exposition de printemps + stages au Lambon

Un dimanche du mois de mai (pour mémoire) : vide-grenier du CSC

15 et/ou 16 juin : fête de quartier

## **5. INFORMATIONS DIVERSES D'ACTUALITE**

### **1/ Révision PLU**

#### **Qu'est-ce qu'un PLU ?**

Le PLU présente une vision de l'évolution du territoire communal pour les 10 à 15 prochaines années : le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Le PLU doit respecter 3 grands principes :

- L'équilibre entre le renouvellement urbain et le développement de l'urbanisation
- La diversité des fonctions urbaines
- L'utilisation économe de l'espace

Le PLU comprend 2 documents qui traduisent les projets communaux :

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.)

La procédure a été engagée par délibération du Conseil Municipal le 31 janvier 2011.

Objectifs définis : La biodiversité : axe fort, prioritaire et transversal du futur PLU (limiter l'étalement urbain, amplifier les modes doux de déplacements, Préserver et reconstituer les continuités écologiques, prendre en compte l'Agenda 21).



## ***Les temps de concertation***

### **Balades urbaines : 6 balades sur 3 dates - Dates et thématiques spécifiques**

Mercredi 12 septembre - 18h30 à 21h30

St-Liguairre : Marais & espaces naturels

Clou-Bouchet : Renouvellement urbain

Jeudi 13 septembre - 18h30 à 21h30

Sur Champommier : mixité fonctionnelle

Centre-ville : Patrimoine et ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager)

Samedi 15 septembre - 9h à 12h

Quartier Nord : Périmètre de captage

Ste-Pezenne : Énergies renouvelables et performance énergétique

### **Ateliers – tables rondes (sur les 3 thématiques du diagnostic : samedi 6/10 9h-12h**

- L'environnement et le cadre de vie
- La socioéconomie (les habitants, les logements, les activités, les commerces, l'emploi)
- Les transports et déplacements

## ***2/ Visites de l'Acclameur : samedi 14 juillet 2012***

### ***3/ 10 ans des CQ***

Samedi 17 novembre à 13h30 (Hôtel de ville)

## ***4/ Choix implantation hôtel à insectes pour le quartier de Souché***

Le Conseil municipal enfants a réalisé des hôtels à insectes, inaugurés pendant les week-ends quartiers de Téciverdi. Il revient au Conseil de chaque quartier de faire une proposition d'emplacement de cet hôtel pour le quartier, en pensant à la vulnérabilité de l'équipement et à l'importance du milieu dans lequel il sera implanté (richesse de la flore environnante entre autres). La proposition d'emplacement sera soumise au service des espaces verts et naturels qui tranchera sur le choix final.

Le choix du Conseil de quartier est d'implanter l'hôtel dans l'espace vert situé sous l'église.

NB : Le service des espaces verts et la chargée de mission Biodiversité donnent la réponse suivante : Au pied de l'église, l'hôtel ne serait pas suffisamment orienté vers le soleil, et donc peu propice à être favorable aux insectes.

Dans le Parc Camille Richard, l'hôtel peut être orienté de façon à être au soleil, abrité des vents dominants, critères importants pour être colonisé. Le choix du lieu et son orientation sont très importants et déterminants dans l'efficacité du gîte offert aux insectes.

## ***5/ Dates des prochaines réunions du Conseil de quartier de Souché***

**Bureaux : 18h30, Salle Cheminée – CSC de Souché**

- Mardi 11 septembre



- Jeudi 15 novembre
- Mardi 29 janvier 2013
- Mercredi 3 avril

**Conseils de quartier : Grande salle du CSC**

- Jeudi 18 octobre 2012
- Mardi 4 décembre
- Mardi 5 mars 2013
- Mercredi 29 mai

**La séance est levée à 23h30.**

